

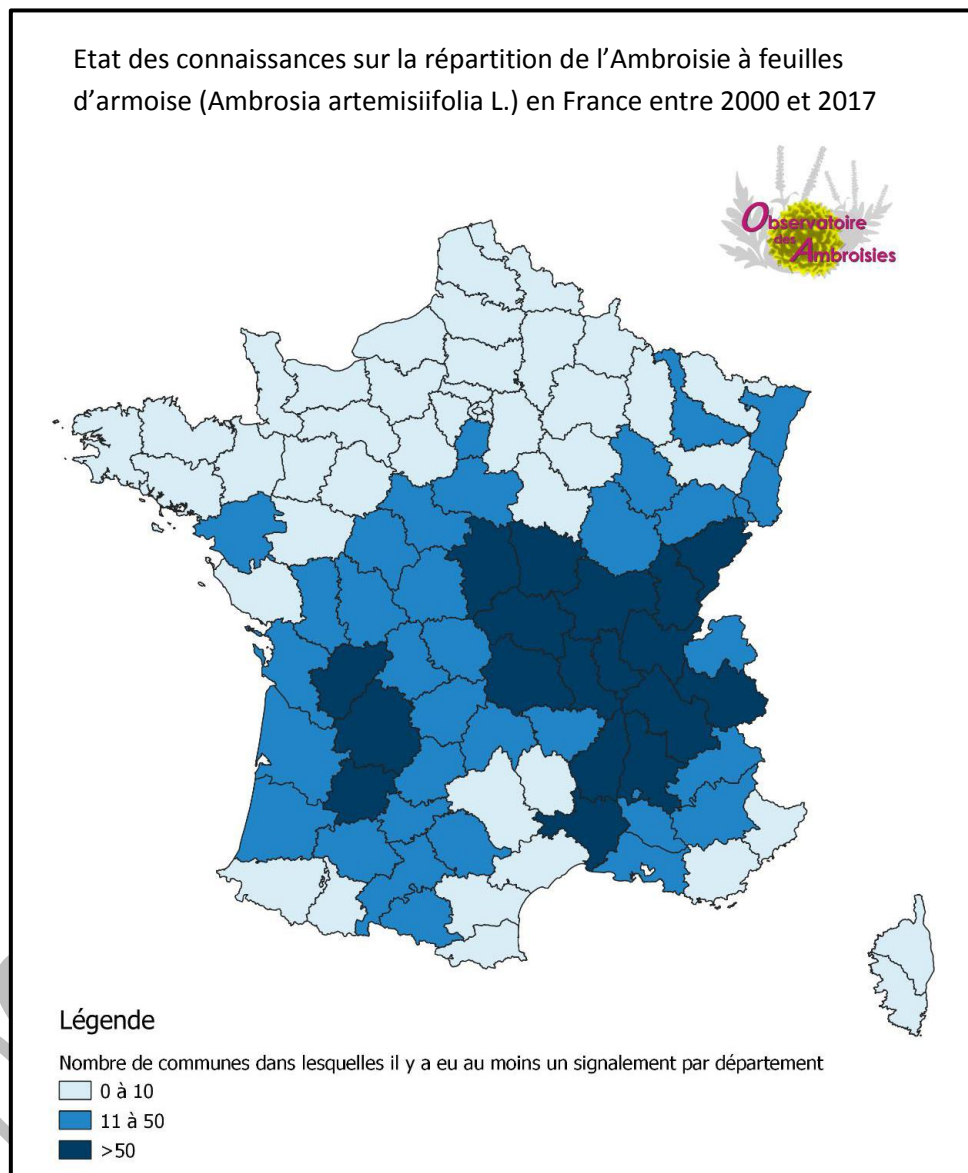
PLAN DEPARTEMENTAL
DE LUTTE CONTRE
L'AMBROISIE

I – Contexte

I-1 - Localisation

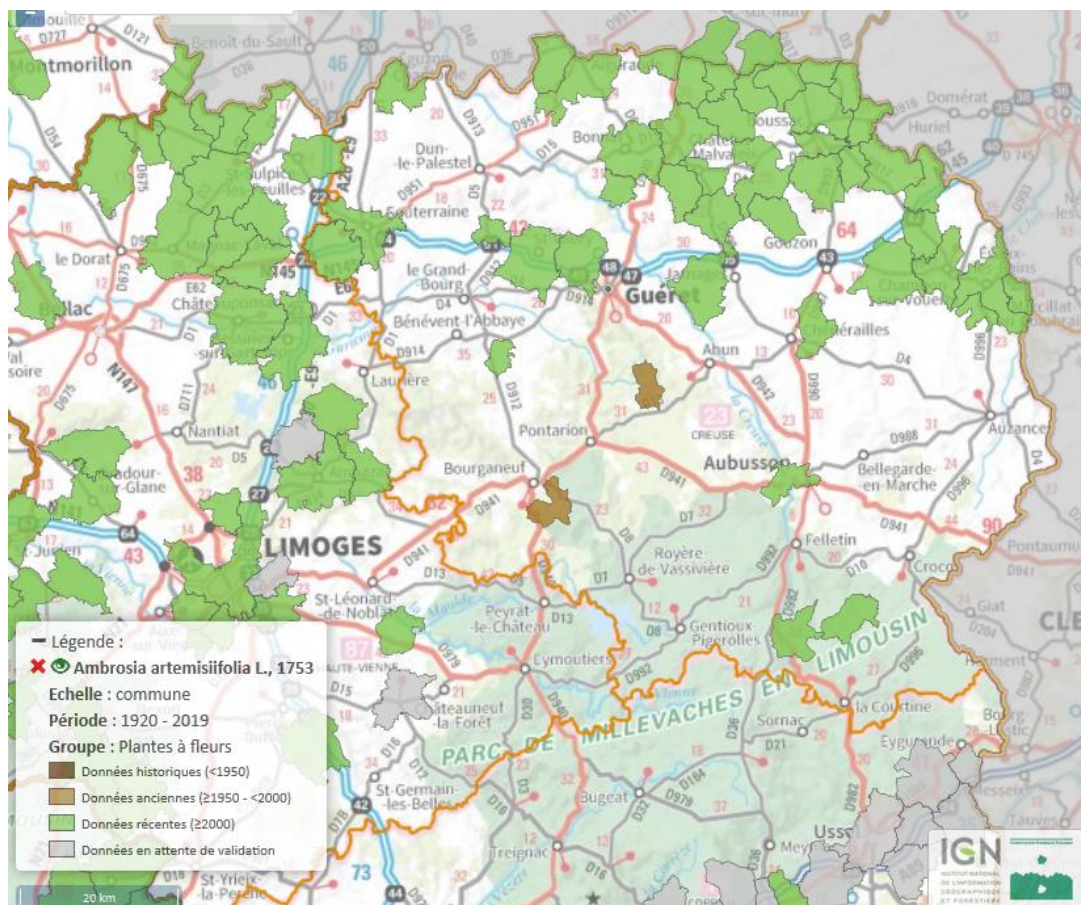
L'ambroisie est une plante annuelle qui se développe, essentiellement, dans les parcelles agricoles dédiées aux cultures annuelles, sur les sols nus ou remaniés après chantier, les délaissés d'infrastructures de transports (routières et ferrées notamment).

Elle est implantée sur le département de la Creuse et notamment dans son quart nord-est.



Source : Fiche technique 4 du Vade mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre l'ambroisie

Carte des communes de Creuse où des plants d'ambrosie ont été signalés



Source : Observatoire de la biodiversité végétale Nouvelle Aquitaine au 10 décembre 2019
(<https://obv-na.fr/consulter/carte>)

I-2 Enjeux

Cette plante constitue un problème de santé publique en raison du caractère très allergisant de ses pollens, entraînant rhinites, asthme, eczéma, etc. Les manifestations allergiques sont particulièrement invalidantes. Sur le département de la Creuse, peu d'informations concernant les allergies à ces pollens sont disponibles. Cependant, la pathologie allergique peut intervenir indépendamment de toute prédisposition génétique et ainsi peut concerner n'importe quel individu pour peu qu'il ait subi une exposition suffisamment intense et prolongée aux pollens d'ambrosie. Aussi, une gestion préventive de l'ambrosie est nécessaire pour éviter l'apparition d'effets sanitaires sur la population.

Par ailleurs, cette plante, du fait de son caractère envahissant, génère, aussi d'importants problèmes de gestion des cultures agricoles

Au vu de ces éléments, la lutte contre l'ambrosie, sur le département de la Creuse, vise à limiter l'installation de la plante sur les terrains non infestés, éviter l'émission de pollens et réduire les stocks de semences déjà constitués dans les sols infestés. Pour cela, l'interruption du cycle annuel de la plante doit avoir lieu avant floraison et en tout état de cause avant grenaison.

I-3 Organisation actuelle sur le département de la Creuse

Toute personne a la possibilité de signaler la présence de plants d'ambroisie par différents canaux :

- Via la plateforme de signalement : <http://www.signalement-ambroisie.fr>
- En prenant contact directement avec le CPIE

La première étape consiste en la validation du signalement par le CPIE. Il est nécessaire de s'assurer que le signalement concerne bien un plant d'ambroisie. Cette validation peut s'effectuer par téléphone avec le signalant, sur la base des photographies transmises ou encore avec un déplacement sur site si cela est nécessaire.

Une fois la validation du signalement réalisée, un contact avec le gestionnaire de la parcelle a lieu afin de mettre en œuvre les moyens de lutte adaptés. 3 cas de figure sont possibles :

- Le plant d'ambroisie se situe sur une parcelle agricole
- Le plant d'ambroisie se situe sur un bord de route
- Le plant d'ambroisie se situe sur un terrain privé

En fonction de la localisation du plant, le CPIE prend l'attache des acteurs de terrain les plus pertinents afin de déterminer les meilleures méthodes de gestion à mettre en place.

II Plan départemental de lutte contre l'ambroisie

II-1 Présentation

Le plan départemental de lutte, ci-après, a été élaboré suite à un travail collaboratif entre les principaux acteurs impliqués dans cette problématique.

Ce plan d'action est pluriannuel. Il est décliné en plusieurs fiches action comme suit :

FICHE ACTION 1 – Améliorer la connaissance de la répartition de la plante et des techniques de gestion.....	6
FICHE ACTION 2 – Former les acteurs	7
FICHE ACTION 3 – Gérer les populations et signalements d'ambroisie chez les particuliers	8
FICHE ACTION 4 – Gérer les populations et signalements d'ambroisie en milieu agricole	9
FICHE ACTION 5 – Gérer les populations et signalements d'ambroisie en bords de route	10
FICHE ACTION 6 – Sensibiliser, informer, communiquer	11

Toutes les fiches sont présentées de manière identique et comporte les éléments suivants :

- **Objectifs** : résultats attendus à l'issue de la réalisation de l'action
- **Pilotes** : personne ou organisme qui engage ou assure la réalisation de l'action
- **Partenaires associés** : Organismes pouvant être mobilisés dans le cadre de l'action
- **Actions** : moyens mis en oeuvre pour atteindre les objectifs
- **Indicateurs** : élément permettant d'évaluer la progression de la mise en oeuvre de l'action pour atteindre les objectifs

II-2 Bilan annuel

Le comité de coordination constitué par arrêté préfectoral se réunit au moins une fois par an en fin de saison de pollinisation afin d'évaluer les actions engagées. Lors de ces réunions, de nouvelles actions pourront être proposées.

Au vu du bilan, le plan départemental de lutte contre l'ambrosie pourra être mis à jour en tenant compte de l'évaluation et des propositions du comité de coordination.

DOCUMENT DE TRAVAIL

FICHE ACTION 1 – Améliorer la connaissance de la répartition de la plante et des techniques de gestion

Pilote	Partenaires associés
CPIE	ARS, DDT, CA 23, DIRCO, CD 23, Collectivités (communes, intercommunalités, EPCI), FREDON
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la connaissance de la répartition de l'ambrosie sur le département de la Creuse ➤ Disposer d'une cartographie à jour ➤ Améliorer la connaissance des techniques de gestion en milieu agricole ou en bord de route 	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des inventaires ➤ Communiquer sur la plateforme nationale de signalement auprès du grand public ➤ Gérer les données issues de la plateforme nationale ➤ Valider les signalements ➤ Centraliser les données de l'ensemble des partenaires ➤ Intégrer l'ensemble des données de repérage sur une cartographie unique ➤ Elaborer des documents d'information sur les techniques de gestion efficaces 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Production d'une cartographie annuelle départementale ➤ Nombre de signalements validés sur la plateforme nationale ➤ Production de comptes rendus d'expérimentations ➤ Communication et valorisation des résultats des expérimentations 	

FICHE ACTION 2 – Former les acteurs

Pilote	Partenaires associés :
ARS, DDT	CPIE, CA, CNFPT, FREDON, collectivités, AMAC, MSA
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none">➤ Dans les secteurs les plus touchés par l'ambrosie, former des référents territoriaux pouvant assurer la gestion des signalements➤ Développer la connaissance des collectivités locales sur les enjeux sanitaires liés à l'ambrosie➤ Améliorer la prise en compte de la problématique ambrosie dans les cahiers des charges des travaux publics.	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">➤ Créer un réseau de référents :<ul style="list-style-type: none">➤ Expérimentation du dispositif sur un secteur du département➤ Organiser des formations sur la reconnaissance de la plante, la réglementation, les enjeux sanitaires, les techniques de gestion et l'utilisation de la plateforme nationale➤ Former les services techniques et les élus des collectivités :<ul style="list-style-type: none">➤ A la reconnaissance de la plante➤ au cycle de la plante➤ aux moyens de prévention lors des chantiers	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de référents formés➤ Nombre de formation➤ Nombre de services techniques et d'élus des collectivités formés	

FICHE ACTION 3 – Gérer les populations et signalements d'ambroisie chez les particuliers

Pilote	Partenaires associés
CPIE	Référénts territoriaux, Collectivités locales
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les particuliers (propriétaires, locataires) concernés pour la destruction des pieds d'ambroisie 	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les particuliers de la présence d'ambroisie ➤ Informer les particuliers des moyens de lutte mobilisable ➤ Accompagner les particuliers dans la gestion et/ou la destruction des pieds d'ambroisie ➤ Pour les sites particulièrement infestés, organiser des actions locales d'information sur les moyens de prévention et de lutte contre l'ambroisie 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de destructions / nombre de signalements ➤ Nombre de sollicitations de particuliers 	

FICHE ACTION 4 – Gérer les populations et signalements d'ambrosie en milieu agricole

Pilote	Partenaires associés
CA, CPIE	Référents territoriaux, MSA, DDT, FREDON, FDCUMA, Syndicat des entreprises de travaux agricoles, coopératives, négociants
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eviter/Limiter le développement de l'ambrosie dans les parcelles ➤ Eviter/Limiter la dispersion d'ambrosie depuis des parcelles infestées ➤ Accompagner les agriculteurs dans la gestion des plants d'ambrosie présents dans leurs cultures. 	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les agriculteurs de la présence d'ambrosie ➤ Proposer des moyens de prévention ➤ Promouvoir les bonnes pratiques (lavage des roues des engins, nettoyage du matériel sur place ...) ➤ Informer les agriculteurs des moyens de lutte mobilisables ➤ Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des moyens de lutte ➤ Développer des expérimentations visant à améliorer les techniques de lutte (cf fiche action1) ➤ Partager les expériences concluantes 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de parcelles infestées ➤ Nombre de mises en œuvre de techniques de gestion ➤ Nombre de mesures de destruction 	

FICHE ACTION 5 – Gérer les populations et signalements d'ambrosie en bords de route

Pilote	Partenaires associés
CD 23, CPIE	Collectivités locales, Référents territoriaux, DDT, DIRCO
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer la connaissance des agents sur l'ambrosie ➤ Repérer la présence d'ambrosie sur les bords de routes ➤ Limiter la propagation de l'ambrosie via les bords de route ➤ Améliorer les techniques de gestion en bord de route 	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Former les agents de terrain à la reconnaissance de la plante et à son cycle de développement ➤ Recenser la localisation des stations d'ambrosie pour alimenter la cartographie prévue dans la fiche action 1 ➤ Intégrer des prescriptions ambrosie dans les marchés de travaux ➤ Mettre en place un plan de fauchage prenant en compte le cycle de l'ambrosie ➤ Arracher les pieds en cas de faible densité ➤ Organiser une coupe spécifique ambrosie dans les zones les plus infestées ➤ Développer des expérimentations de gestion (fréquence de fauche, enherbement...) ➤ Partager les expériences concluantes 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution de l'ambrosie sur les bords de route (linéaire concerné, nombre de stations,...) ➤ Existence d'un plan de fauchage adapté (nombre, type et période d'intervention) 	

FICHE ACTION 6 – Sensibiliser, informer, communiquer

Pilote	Partenaires associés
ARS, DDT	CPIE, CA, Référents territoriaux, FREDON, MSA, Collectivités, professionnels de santé, chambre des métiers, CCI, PNR Millevaches
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer et sensibiliser le grand public sur les enjeux sanitaires liés à l'ambrosie ainsi que sur sa reconnaissance et les moyens de lutte et de prévention existants ➤ Informer et sensibiliser les professionnels de santé sur les enjeux sanitaires liés à l'ambrosie ➤ Informer et sensibiliser la profession agricole (agriculteurs, négociants ...) sur les enjeux sanitaires liés à l'ambrosie ainsi que sur son impact en agriculture et les moyens de lutte et de prévention mobilisables ➤ Informer et sensibiliser les professionnels des espaces verts et du BTP sur les enjeux sanitaires liés à l'ambrosie et les moyens de prévention existants 	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grand public : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des réunions publiques d'information ➤ Tenir des stands d'information lors de différentes manifestations ➤ Informer et sensibiliser les associations sportives de pleine nature (randonneurs, ...) ➤ Diffuser des articles d'information dans les bulletins municipaux ou locaux ➤ Développer l'information et la sensibilisation auprès du jeune public en utilisant notamment l'outil Captain Allergo ➤ Professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des réunions d'information à l'attention des professionnels de santé du territoire ➤ Organiser une remontée d'information de la part des professionnels afin de disposer de données précises sur la proportion de personnes allergiques à l'ambrosie ➤ Profession agricole : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un document d'information (nettoyage des engins ...) ➤ Diffuser des informations dans les Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et la presse agricole <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser les résultats des expérimentations menées sur des parcelles infestées. ➤ Professionnels espaces verts et BTP : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des réunions d'information à l'attention de ces professionnels ➤ Créer/diffuser des supports d'information sur la reconnaissance de la plante, les moyens de prévention, de gestion et de lutte. 	
Indicateurs	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de supports et d'interventions 	

DOCUMENT DE TRAVAIL

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour,

A Guéret, le

La Préfète,